

Montréal, le 21 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie Lemay Lachance
Énergir
Affaires réglementaires et litiges
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025
Dossier R-4287-2024 Phase 3**

Maître Lemay Lachance,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir sa demande de renseignements (DDR) n° 8 dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément au calendrier fixé par la Régie dans sa [lettre procédurale](#), une réponse est requise **au plus tard le 24 novembre à 12 h**.

Par ailleurs, la Régie a pris connaissance de la [DDR n° 3 du RTIEÉ](#) et soumet que les questions 3.1.8 à 3.1.12 et 3.1.14 pourront être examinées ultérieurement, considérant les délais associés à la présente demande. Elle invite ainsi respectueusement le RTIEÉ à poser ces questions lors de l'examen sur le fond de la Phase 3.

Veuillez agréer, Maître Lemay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ss

p. j.